

Coronavirus - Covid-19
Nouvelles mesures – point de situation

Le 6 avril 2020

Madame, Monsieur,

Vingt-et-unième jour du confinement.

Les nouvelles :

- Activité partielle
- Actualisation du Q/R du Ministère du travail
- Prévention : guides professionnels
- Formation
- Acte notarié
- Actions en justice :
 - o Plaintes devant la cour de justice de la République
 - o Plaintes contre X
 - o Actions en référé contre l'administration
 - o Actions contre les entreprises,
 - o Sanctions pénales pour violation du confinement.

1. Activité partielle

1.1. Questions-réponses

Dans une mise à jour de son questions-réponses publiée dans la soirée de vendredi, le Ministère du Travail apporte d'importantes précisions sur les règles à observer en matière d'activité partielle.

1/ Dans les entreprises de moins de cinquante salariés, la mise en place de l'activité partielle ne requiert pas la consultation du CSE (p. 15).

Pourtant, le décret n° 2020-335 du 25 mars 2020 semblait prévoir l'inverse...

2/ Pour les entreprises qui devaient avoir mis en place leur CSE mais qui ne l'ont pas fait, sans disposer d'un procès-verbal de carence, l'administration pourra

autoriser la demande d'activité partielle « de façon exceptionnelle » : les entreprises devront toutefois s'engager à organiser leurs élections dès que possible, c'est-à-dire une fois levée la suspension des processus électoraux prévue par l'ordonnance n° 2020-389 du 1^{er} avril 2020 (p. 15).

3/ L'administration précise les **modalités d'articulation entre les arrêts de travail et l'activité partielle** (Annexe 2):

- l'arrêt de travail pour maladie « classique » prime sur l'activité partielle : si un salarié est en arrêt lorsque commence la période d'activité partielle, il le reste jusqu'au terme de l'arrêt ; si un arrêt lui est prescrit en cours de période d'activité partielle, le dispositif d'activité partielle s'interrompt jusqu'à la fin de l'arrêt ;
- l'arrêt de travail « dérogatoire » (garde d'enfant ou personne vulnérable) doit être interrompu en cas d'activité partielle avec fermeture d'établissement (NB : par tolérance, il est admis que l'arrêt puisse aller jusqu'à son terme, mais il ne pourra pas être renouvelé) et ne permet pas de placer le salarié en activité partielle avec réduction d'horaire.

4/ L'administration propose une fiche consacrée aux modalités de prise en charge des **heures d'équivalence** (Annexe 1).

[Questions-réponses activité partielle](#)

1.2. Simulateur

Le simulateur de calcul d'activité partielle est enfin opérationnel.

Deux calculs sont proposés :

- le calcul de l'indemnité d'activité partielle versée au salarié ;
- le calcul de l'allocation d'activité partielle versée à l'employeur.

L'outil est très général en ce qu'il ne prend pas en compte les cas particuliers (pigistes, cadres dirigeants (NB : l'on comprend qu'ils seraient donc bien éligibles), intermittents, personnel navigant, contrat d'apprentissage et de professionnalisation...)

Le fonctionnement du simulateur est relativement sommaire : il suppose d'avoir préalablement déterminé le montant de la rémunération antérieure ainsi que le nombre d'heures chômées.

[Simulateur de calcul activité partielle](#)

2. Questions-réponses

Le Ministère du travail a actualisé son questions-réponses ce week-end.

Deux séries de modifications sont effectuées.

1/ Est traitée la question d'une **participation à titre bénévole de salariés placés en chômage partiel à la production de biens ou de services concourant à l'effort de la Nation** (masques, blouses, gels).

Cela est possible dès lors que les salariés y ont consenti, que la production est distincte de la production habituelle de l'entreprise, qu'il n'y a pas de caractère lucratif et que l'assurance de l'entreprise couvre cette activité.

2/ Le Ministère évoque la continuation des **mesures de prévention** habituelles (amiante, formations, rayons ionisants, vérifications périodiques).

S'agissant des formations, il est indiqué que les formations avant affectation au poste du travail ou les vérifications initiales doivent toujours être effectuées.

En revanche, le renouvellement des formations pourrait être reporté en appliquant l'article 2 de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 (ce fondement nous apparaît hautement discutable...).

Les vérifications périodiques pourront être pareillement repoussées.

Pour les salariés exposés aux rayonnements ionisants, l'obligation de renouvellement des dosimètres pourra être repoussée, les salariés conservant leur dosimètre dans l'intervalle.

Enfin, les certifications et accréditation arrivant à échéance entre le 12 mars 2020 et le 24 juin 2020 sont prorogées de plein droit jusqu'au 24 août 2020.

[Questions-réponses](#)

3. Prévention

3.1. BTP

Dans la foulée de l'accord intervenu au sein de la profession, le Gouvernement valide le guide de bonnes pratiques diffusé par l'OPPBTP.

Une circulaire a été adressée aux préfets pour qu'ils veillent à la poursuite et à la reprise des chantiers.

[Communiqué Ministère du Travail](#)
[Guide BTP](#)

3.2. Filière bois

Les entreprises de la filière bois et ameublement ont élaboré un guide de plan de continuité d'activité, reprenant les consignes de l'Etat pour la prévention des risques.

Ce guide est mis en ligne sur le site du Ministère du Travail.

[Guide filière bois](#)

4. Formation

Afin de garantir la continuité pédagogique de toutes les formations, mais aussi de faciliter la formation des salariés placés en activité partielle, la formation à distance est encouragée.

Le Ministère du Travail lance une enquête auprès des organismes de formation et des CFA, via un questionnaire en ligne, afin d'identifier les mesures nécessaires.

[Enquête formation](#)

5. Acte notarié

L'acte notarié à distance, c'est possible depuis un décret publié le 4 avril.

Jusqu'à l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire, le notaire peut établir un acte notarié sur support électronique lorsqu'une ou toutes les parties ou toute autre personne concourant à l'acte ne sont ni présentes ni représentées.

L'échange des informations nécessaires, du consentement ou de la déclaration de chaque partie ou personne concourant à l'acte s'effectuent au moyen d'un système de communication et de transmission agréé par le Conseil supérieur du notariat.

Le notaire recueille la signature électronique de chaque partie ou personne au moyen d'un procédé de signature électronique qualifié.

L'acte est parfait lorsque le notaire instrumentaire y appose sa signature électronique sécurisée.

[Décret n° 2020-395 du 3 avril 2020 autorisant l'acte notarié à distance pendant la période d'urgence sanitaire](#)

6. Actions en justice COVID-19

Alors que la justice tourne au ralenti, les actions en justice se multiplie dans le cadre de l'épidémie.

6.1. Actions contre le gouvernement

Depuis le début de l'épidémie, de nombreux membres du gouvernement font l'objet d'un feu nourri de plaintes pénales devant la Cour de justice de la République :

- ✓ **19 mars** : plainte déposée sur le fondement de l'article 223-7 du code pénal (entrave aux mesures d'assistance et omission volontaire) par un collectif de soignants C-19 (600 médecins et représentés par le Dr Philippe Naccache urgentiste, le Dr Emmanuel Sarrazin, médecin à SOS médecins Tours, Dr Ludovic Toro, généraliste, maire de Coubron et conseiller régional (UDI); avocat Me Fabrice Di Vizio) contre Madame la Ministre de la Santé Agnès Buzyn et Monsieur le Premier Ministre Édouard Philippe, accusés de « *négligence coupable* » et de « *mensonge d'État* » dans leur gestion de la crise de l'épidémie de coronavirus.
https://www.liberation.fr/direct/element/gestion-de-lepidemie-de-covid-19-la-cour-de-justice-de-la-republique-a-recu-cinq-plaintes_111252/
<https://www.francebleu.fr/infos/sante-sciences/coronavirus-un-medecin-tourangeau-porte-plainte-contre-edouard-philippe-et-agnes-buzyn-1584888911>
<https://www.caducee.net/actualite-medicale/14792/un-collectif-de-professionnels-de-sante-saisit-la-cour-de-justice-de-la-republique-contre-agnes-buzyn-et-edouard-philippe.html>
- ✓ **23 mars** : plusieurs candidats et militants Les Républicains des 15e et 16e arrondissements de Marseille déposent plainte contre le Premier Ministre Édouard Philippe et le Ministre de l'Intérieur Christophe Castaner en raison de la tenue du premier tour des élections municipales.
<https://www.lejdd.fr/Societe/info-jdd-castaner-et-philippe-vises-par-une-plainte-pour-avoir-maintenu-le-1er-tour-des-municipales-3958409>

F I D E R E

AVOCATS

- ✓ **23 mars** : deux étudiants de Sciences Po Grenoble, Stefano Di Panfilo et Lucas Vincent, portent plainte contre le Premier Ministre, Édouard Philippe, et le Ministre de la Santé, Olivier Véran, pour mise en danger de la vie d'autrui par le maintien du premier tour des municipales, deux jours avant le confinement dû au coronavirus
<https://www.placegrenet.fr/2020/03/26/1er-tour-maintenu-deux-etudiants-grenoblois-portent-plainte-contre-edouard-philippe-et-olivier-veran/288302>
<https://www.ledauphine.com/politique/2020/03/25/hautes-alpes-a-ecouter-covid-19-deux-etudiants-haut-alpins-portent-plainte-contre-edouard-philippe-et-olivier-veran>
- ✓ **24 mars** : plainte d'un patient diagnostiqué positif au Covid-19 contre le Premier Ministre Édouard Philippe et la Ministre de la Santé Agnès Buzyn et Édouard Philippe, pour « entrave aux mesures d'assistance » (avocat Nabil Boudi)
<https://www.bfmtv.com/police-justice/coronavirus-un-premier-patient-contamine-porte-plainte-pour-entrave-aux-mesures-d-assistance-1881564.html#content/contribution/edit>
<https://fr.sputniknews.com/france/202003251043388491-un-contamine-au-covid-19-porte-plainte-contre-letat-francais-pour-entrave-aux-mesures-d-assistance/>
- ✓ **25 mars** : plainte de 31 détenus (avocat Khadija Aoudia) contre le Premier Ministre Édouard Philippe et la ministre de la justice Nicole Belloubet pour « non-assistance à personne en danger », en raison de conditions sanitaires de détention « déplorables ».
<https://www.lindependant.fr/2020/03/26/covid-19-les-plaintes-contre-le-gouvernement-se-multiplie-une-petition-atteint-les-200000-signatures,8819885.php>
- ✓ **25 mars** : à Saint-Fons (Rhône), où plusieurs membres de sa liste sont tombés malades, la candidate Chafia Zehmoul a chargé l'avocat Hervé Banbanaste de rédiger une plainte contre Édouard Philippe devant la CJR pour « blessures involontaires »
<https://www.mediapart.fr/journal/france/260320/coronavirus-le-pouvoir-est-vise-par-plusieurs-plaintes-en-justice>
- ✓ **27 mars** : plainte de Pascal Clérotte (?) porte-parole du Groupe d'analyse Métropolitain (???) contre le Premier ministre Édouard Philippe, Agnès Buzyn, ancienne ministre de la Santé, et son successeur Olivier Véran, ainsi que contre Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur, Jean-Yves Le Drian, ministre des Affaires étrangères, Florence Parly, ministre des Armées, Muriel

FIDERE

AVOCATS

Pénicaud, ministre du Travail et, enfin, Sibeth Ndiaye, porte-parole du gouvernement.

<https://groupedanalysemetropolitain.com/author/groupedanalysemetropolitain/>

<https://www.placegrenet.fr/2020/03/27/covid-19-pascal-clerotte-porte-a-son-tour-plainte-contre-le-gouvernement/288554>

- ✓ **30 mars** : plainte de 2 détenus contre le Premier Ministre et la Garde des sceaux
<http://www.leparisien.fr/hauts-de-seine-92/coronavirus-deux-detenus-de-nanterre-attaquent-l-etat-pour-mise-en-danger-31-03-2020-8291526.php>
- ✓ **31 mars** : la CGT Commerce dépose plainte devant la Cour de justice de la République contre Muriel Pénicaud accusée d'«inaction » face aux «manquements des employeurs du secteur de la distribution et de la grande distribution », celle-ci n'ayant « jamais entendu intervenir avec son administration de manière efficace pour que la santé et la sécurité des salariés soit assurée », selon le courrier envoyé à la Cour.
<https://www.liaisons-sociales.fr/lsg/2020/04/01/manque-de-protections-face-au-covid-19-plaintes-de-la-cgt-commerce-contre>
- ✓ **2 avril** : plainte du syndicat VIGIE (Ministère de l'intérieur CRS) auprès de la Cour de Justice de la République contre Messieurs Castaner, Nunez et Philippe pour mise en dangers délibérés de la vie d'autrui et entrave aux mesures d'assistance (Maître BOUZROU).
<https://vigimi.fr/f/actualites-fr/entry/depot-de-plainte-contre-messieurs-castaner-nunez-et-philippe-pour-mise-en-danger-deliberee-de-la-vie-d-autrui>
<https://www.tvlibertes.com/actus/covid-19-alexandre-langlois-nous-portons-plainte-contre-castaner-et-philippe>
- ✓ **3 avril** : plainte de la CGT pénitentiaire contre le Premier Ministre et la Garde des Sceaux pour mise en danger de la vie d'autrui
<https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/coronavirus-la-cgt-penitentiaire-porte-plainte-contre-nicole-belloubet-et-edouard-philippe-pour-mise-en-danger-de-la-vie-d-autrui-3899579.html>

6.2. Plaintes contre X

Plusieurs plaintes contre X ont également été déposées :

- ✓ **25 mars** : un collectif Inter-Urgences, regroupant des soignants et personnels hospitaliers (avocat Arié Alimi) a déposé une plainte contre X au tribunal de Paris pour « abstention volontaire de prendre les mesures visant à combattre un sinistre, homicide involontaire, violences involontaires, et mise en danger délibérée de la vie d'autrui ».
<https://www.20minutes.fr/societe/2748595-20200326-coronavirus-collectif-inter-urgences-va-deposer-plainte-contre-x-notamment-homicide-involontaire>
- ✓ **31 mars** : plainte c/ X du syndicat FO Unité magistrat pour mise en danger de la vie d'autrui
<http://www.fo-fonctionnaires.fr/article/details.aspx?a=9606>
<https://unite-magistrats.org/>
- ✓ **3 avril** : plainte contre X de la Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force ouvrière (FO) et ses unions nationales. La plainte comporte quatre chefs : abstention volontaire de prendre les mesures visant à combattre un sinistre, et trois chefs d'accusation relatifs à des faits commis sur l'ensemble du territoire nationale depuis décembre 2019 (homicide involontaire, violences involontaires et mise en danger délibérée de la vie d'autrui).
<https://www.hospimedia.fr/actualite/articles/20200403-dialogue-social-les-syndicats-du-secteur-de-la>
- ✓ **?** : plainte contre X de l'association représentant des patients atteints de broncho pneumopathie chronique obstructive (France BPCO) de la Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force ouvrière (FO) pour mise en danger de la vie d'autrui
https://www.lequotidiendumedecin.fr/actus-medicales/sante-publique/covid-19-france-bpco-denonce-les-defaillances-de-la-prevention-et-porte-plainte-contre-x?utm_source=covid19-pressepro&utm_medium=referral&utm_campaign=covid19-pressepro

Bruno Gaccio a mis en ligne un site Internet <https://plaintecovid.fr/> comportant des modèles de plainte rédigées par des avocats : « *Quelles sont les motifs possibles de vos plaintes ? Selon votre situation (syndicat professionnel, personnel médical, malade, proche de victime ou simple citoyen), les motifs suivants peuvent s'appliquer :*

- ✓ *Abstention volontaire de prendre les mesures visant à combattre un sinistre*
- ✓ *Violences involontaires*
- ✓ *Mise en danger délibérée de la vie d'autrui*
- ✓ *Homicide involontaire »*

Le site annonçait plus de 129.000 téléchargements lundi 6 à 9 heures.

6.3. Actions administratives contre les pouvoirs publics

6.3.1. Actions devant le Conseil d'Etat

Depuis le début du confinement le Conseil d'Etat doit répondre à de nombreuses sollicitations ce qui l'a conduit à rendre plusieurs ordonnances :

- ✓ **Ordonnance du 4 avril 2020 – Doses d'hydroxychloroquine et tests de dépistage au CHU de Guadeloupe**

Le recours : Saisi par l'Union générale des travailleurs de Guadeloupe (UGTG), le tribunal administratif de Guadeloupe a ordonné, le 27 mars dernier, au centre hospitalier universitaire (CHU) de Guadeloupe et à l'Agence régionale de santé (ARS) de commander des doses d'hydroxychloroquine et d'azythromycine, ainsi que des tests de dépistage en nombre suffisant pour couvrir les besoins présents et à venir de la population de Guadeloupe. Le CHU et le ministre des Solidarités et de la Santé ont fait appel de l'ordonnance du tribunal administratif devant le Conseil d'État.

La décision du Conseil d'État : Le juge des référés du Conseil d'État a annulé cette ordonnance. Il a rappelé que la prescription de l'hydroxychloroquine, dont l'efficacité contre le Covid-19 n'est pas avérée, est permise, après décision collégiale de professionnels de santé et dans le respect des recommandations du Haut Conseil de la santé publique. Le juge a observé que le CHU disposait d'un stock suffisant pour la vingtaine de patients bénéficiant déjà de ce traitement, et qu'il avait commandé des doses suffisantes d'hydroxychloroquine et d'azythromycine pour traiter de 200 à 400 éventuels nouveaux patients. Le juge des référés a ainsi estimé qu'il ne pouvait être reproché au CHU et à l'ARS de n'avoir commandé davantage de ces traitements, car ils ne peuvent être administrés qu'à un nombre limité de patients et que plusieurs autres molécules font l'objet d'essais cliniques dont les résultats sont attendus prochainement.

Concernant les tests de dépistage, le juge a relevé que le CHU réalise chaque jour une centaine de « tests PCR », une capacité bientôt augmentée de 180

tests quotidiens, et qu'il dispose d'un stock de 1 500 tests, qui sera complété par 4 000 autres prochainement. En outre, le juge a noté que le CHU, l'institut Pasteur de Guadeloupe et le centre hospitalier Maurice Selbonne avaient commandé 200 tests sérologiques chacun, pour en évaluer la fiabilité dans la perspective de la fin du confinement.

[Lire l'ordonnance de jugement](#)

✓ **Ordonnance du 3 avril 2020 – Détention provisoire sans juge**

Le recours : saisi par l'Association des avocats pénalistes, l'Union des jeunes avocats, le Syndicat des avocats de France, rejoints par le Syndicat de la magistrature, la Ligue des droits de l'homme et l'Observatoire international des prisons le Conseil d'Etat devait statuer sur la validité de la prolongation de plein droit et sans débat des détentions provisoires prévue par l'ordonnance du 25 mars modifiant la procédure pénale.

La décision du Conseil d'État : rejet dans débat, ni audience des recours (ordonnance non disponible)

https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/04/04/coronavirus-le-conseil-d-etat-valide-la-prolongation-de-la-detention-provisoire-sans-juge_6035548_3224.html

<https://francais.rt.com/France/73645-covid-19-conseil-d-etat-valide-allongement-delaix-detention-provisoire>

✓ **Ordonnance du 2 avril 2020 – Hébergement des personnes sans abri ou en habitat de fortune**

Le recours : La Fédération nationale droit au logement, la Ligue des droits de l'homme, l'association Élu/es contre les violences faites aux femmes et l'association KÂLÎ ont demandé au Conseil d'État d'ordonner au Gouvernement de mettre à l'abri toutes les personnes sans abri ou en habitat de fortune en réquisitionnant des logements si besoin, d'instaurer des mesures sanitaires pour protéger les personnels accompagnants, et de dépister systématiquement les personnes hébergées dans les hébergements collectifs.

La décision du Conseil d'État : Le juge des référés a rejeté cette requête, en observant tout d'abord que les capacités d'hébergement mobilisées par l'État n'ont jamais été aussi importantes (170 000 places contre 157 000 auparavant, ainsi que 200 000 places en logement adapté). Il a relevé que l'administration poursuit ses efforts pour les accroître encore à brève

échéance, notamment en négociant avec les secteurs de l'hôtellerie et les centres de vacances afin d'identifier le plus rapidement possible des places supplémentaires, sans exclure de recourir à des réquisitions si cela s'avérait nécessaire.

Concernant les personnels accompagnants, le juge des référés a notamment rappelé qu'une distribution de masques était prévue dans les centres d'hébergement spécialisés pour personnes atteintes de symptômes ne nécessitant pas une hospitalisation, et qu'il a été permis aux opérateurs du champ social et aux collectivités territoriales d'importer, avec l'appui de l'Etat, les masques nécessaires, et de les distribuer par leurs propres réseaux. Au sujet du dépistage, le juge des référés a relevé que les autorités ont pris les dispositions nécessaires pour augmenter les capacités de test dans les meilleurs délais, et que, en attendant, les tests sont pratiqués selon des critères de priorité constamment ajustés et fixés, en tenant compte de l'avis du haut Conseil de la santé publique.

[Lire l'ordonnance de jugement](#)

✓ **Ordonnance du 1^{er} avril – Fermeture des marchés**

Le recours : La Fédération nationale des marchés de France a demandé au Conseil d'État d'enjoindre au Gouvernement de réautoriser la tenue des marchés alimentaires, couverts et de plein air.

La décision du Conseil d'État : Le juge des référés du Conseil d'État a rejeté cette requête. Il a rappelé que l'objectif d'interdiction des marchés se justifiait par la difficulté voire l'impossibilité d'y faire respecter les règles de sécurité sanitaire, en particulier les distances minimales à maintenir entre les personnes. Le juge a relevé que les marchés se trouvent dans une situation différente des autres magasins alimentaires comme les supermarchés, du fait des spécificités de leur topographie, de leurs jours et heures d'ouverture et de la densité de leur personnel. Il a également rappelé que cette interdiction pouvait faire l'objet de dérogations, décidées par le préfet, dans le cas où il y avait un besoin d'approvisionnement de la population et qu'une organisation spécifique pouvait être mise en place et contrôlée pour faire respecter les règles sanitaires.

[Lire l'ordonnance de jugement](#)

✓ **Ordonnance du 28 mars 2020 – Mise à disposition de matériel de protection aux personnels de santé**

Le recours : Des infirmiers libéraux et le syndicat Infin'idels ont demandé au Conseil d'État d'enjoindre au Gouvernement de prendre des mesures pour

assurer un approvisionnement et une distribution de matériels de protection suffisants pour les professionnels de santé (masques, gel hydroalcoolique, surblouses, charlottes, gants, surchaussures et lunettes de protection)

La décision du Conseil d'État : Le juge des référés a rejeté cette requête. Il a observé que le Gouvernement avait ordonné des réquisitions et commandé plusieurs centaines de millions de masques qui devraient être livrés prochainement. Concernant les matériels de protection autres que les masques, il n'a pas été démontré qu'il existait de difficultés d'approvisionnement qui justifieraient des mesures autres que celles actuellement mises en œuvre.

[Lire l'ordonnance de jugement](#)

✓ **Ordonnance du 28 mars 2020 – Production de masques et de tests de dépistage, administration d'hydroxychloroquine**

Le recours : Le Syndicat des Médecins Aix et Région (SMAER) et des professionnels de santé, soutenus par la fédération des médecins de France, ont demandé au Conseil d'État d'enjoindre au Gouvernement de prendre des mesures pour fournir aux professionnels de santé des masques (mesures de réquisitions, interdictions d'exportation), des moyens de dépistage massifs et pour les autoriser à prescrire et administrer aux patients des traitements à base d'hydroxychloroquine.

La décision du Conseil d'État : Le juge des référés a rejeté cette requête. Il a rappelé que le Gouvernement avait ordonné des réquisitions et commandé plusieurs centaines de millions de masques qui devraient être livrés prochainement. Il a en outre constaté que la limitation des tests de dépistage résultait uniquement d'une insuffisante disponibilité des matériels. Enfin, le juge a rappelé qu'aucun traitement n'est à ce jour connu pour soigner les patients atteints du covid-19 et a relevé que le Gouvernement avait permis, par décret, la prescription de l'hydroxychloroquine après décision collégiale de professionnels de santé et dans le respect des recommandations du Haut Conseil de la santé publique.

[Lire l'ordonnance de jugement](#)

✓ **Ordonnance du 28 mars 2020 – Prescription de l’hydroxychloroquine, à l’hôpital et en ville**

Le recours : Plusieurs particuliers ont demandé au Conseil d’État d’enjoindre au Gouvernement de saisir l’Agence nationale de sécurité des médicaments et des produits de santé (ANSM) pour élaborer une recommandation temporaire d’utilisation pour permettre la prescription, à l’hôpital ou en ambulatoire, de l’hydroxychloroquine.

La décision du Conseil d’État : Le juge des référés a rejeté cette requête. Il a rappelé qu’aucun traitement n’est à ce jour connu pour soigner les patients atteints du covid-19 et que les études cliniques disponibles à ce jour, souffrent d’insuffisances méthodologiques. Il a en outre relevé que le Gouvernement avait permis, par décret, la prescription de l’hydroxychloroquine après décision collégiale de professionnels de santé et dans le respect des recommandations du Haut Conseil de la santé publique.

[Lire l’ordonnance de jugement](#)

✓ **Ordonnance du 27 mars 2020 – Fermeture temporaire des centres de rétention administrative**

Le recours : Plusieurs associations (Groupe d’information et de soutien des immigré.e.s, GISTI, Cimade, Avocats pour la Défense des Droits des Étrangers, ADDE) et organisations professionnelles (Syndicat des avocats de France, Conseil national des barreaux) ont demandé au Conseil d’État d’enjoindre au Gouvernement de fermer temporairement les centres de rétention administrative où sont retenus des étrangers en situation irrégulière en attente de leur éloignement.

La décision du Conseil d’État : Le juge des référés a rejeté cette requête, observant tout d’abord que seulement 152 personnes étaient encore retenues dans ces centres, qui sont en capacité d’accueillir 1 800 personnes. Il a rappelé que des instructions spécifiques à la prévention à la lutte contre l’épidémie de covid-19 y avait été transmises et a estimé qu’il n’y avait pas de preuves de carence dans l’accès aux soins des personnes retenues, ou dans la mise à disposition de produits d’hygiène. Le Conseil d’État a en outre rappelé que les étrangers concernés ne peuvent être placés ou maintenus en rétention que pour le temps strictement nécessaire à leur départ.

[Lire l’ordonnance de jugement](#)

✓ Ordonnance du 22 mars 2020 – Confinement total de la population

Le recours : Le syndicat Jeunes Médecins, soutenu par l'InterSyndicale Nationale des Internes et le Conseil National de l'Ordre des médecins, a notamment demandé au Conseil d'État d'enjoindre au Gouvernement de prononcer un confinement total de la population (sorties interdites sauf urgence de santé, arrêt des transports en commun, ravitaillement de la population).

La décision du Conseil d'État : Le juge des référés du Conseil d'État a rejeté la demande de confinement total, estimant qu'il pourrait avoir des implications graves pour la santé de la population, que le ravitaillement à domicile ne peut être organisé logistiquement sur l'ensemble du territoire et que les transports en commun sont essentiels pour le déplacement des personnels de santé ou des personnes participant à la production et à la distribution de l'alimentation.

Le Conseil d'État a toutefois enjoint au Gouvernement de prendre dans les 48 heures les mesures suivantes :

- préciser la portée de la dérogation au confinement pour raison de santé ;
- réexaminer le maintien de la dérogation pour « déplacements brefs, à proximité du domicile » compte tenu des enjeux majeurs de santé publique et de la consigne de confinement ;
- évaluer les risques pour la santé publique du maintien en fonctionnement des marchés ouverts, compte tenu de leur taille et de leur niveau de fréquentation.

[Lire le communiqué de presse](#)

[Lire l'ordonnance de jugement](#)

Actions en cours

- ✓ *Le recours :* les collectifs Inter-Urgences et Inter-Hôpitaux, la Coordination nationale infirmière (CNI), Act-Up Paris et l'Association de défense des libertés constitutionnelles (Adelico) ont saisi le Conseil d'État le 30 ou le 31 mars d'un recours en « référé mesures utiles » afin de « mettre fin aux hésitations de l'exécutif et contraindre le Premier ministre à prendre immédiatement les mesures réglementaires de réquisition telles qu'elles sont permises » par la loi d'urgence.

https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/03/30/coronavirus-des-associations-de-soignants-exigent-en-refere-la-requisition-des-moyens-de-production-de-medicaments-et-materiel_6034954_3224.html

<https://www.caducee.net/actualite-medicale/14756/des-medecins-generalistes-saisissent-le-tribunal-administratif-de-paris-pour-exiger-des-masques-ffp2.html>

- ✓ *Le recours* : Le Collectif pour la Liberté d'Expression des Autistes et Validity Foundation ont déposé une requête devant le Conseil d'État le 28 mars contre la décision du gouvernement concernant le confinement des résidents des établissements médico-sociaux qui accueillent les personnes handicapées.

<https://cle-autistes.fr/communiquede-presse-covid-19-saisie-du-conseil-detat-pour-un-droit-egal-a-la-vie-et-a-la-liberte/>

Le recours : une requête va être déposée devant le Conseil d'Etat le 7 avril, "pour qu'il enjoigne au gouvernement de prendre les dispositions exceptionnelles qui s'imposent". Cette action est conduite par le collectif noublionsrien et Me Christophe Lèguevaques

<https://www.boursorama.com/actualite-economique/actualites/coronavirus-lancement-d-une-action-collective-en-justice-pour-geler-les-dividendes-d53d1ae1aca8cec7b453470fa174cfc8>
<https://noublionsrien.fr/>

6.3.2. Actions devant des tribunaux administratifs

- ✓ TA Marseille ordonnance de référé du 3 avril 2020 : enjoignant la préfecture des Hautes-Alpes à assurer l'hébergement d'urgence de 23 jeunes migrants logeant dans un squat à Gap et soumis à un risque d'exposition au Covid-19 (action par Mouvement citoyen tous migrants, Réseau hospitalité et Médecins du monde).
<https://francais.rt.com/france/73606-coronavirus-etat-enjoint-dassurer-hebergement-urgence-jeunes-migrants>
<https://www.ledauphine.com/edition-gap-alpes-du-sud/2020/04/04/gap-l-etat-devra-mettre-a-l-abri-23-migrants>
- ✓ TA Fort de France ordonnance de référé du 1^{er} avril 2020 : rejet de la demande de plusieurs syndicats et associations de Martinique visant notamment à ordonner aux autorités sanitaires et médicales de mettre en œuvre un dépistage systématique du Covid-19 et de procéder à des commandes massives de chloroquine.

<https://www.lefigaro.fr/flash-actu/martinique-la-justice-rejette-une-demande-de-depistage-systematique-20200402>

<https://www.martinique.franceantilles.fr/actualite/sante/covid-19-rejet-des-requetes-de-l-assaupamar-et-de-la-cstm-552453.php>

NB : le Conseil d'Etat a annulé l'ordonnance faisant droit à une telle demande rendue par le TA de Basse terre (Guadeloupe). Une action similaire est actuellement en cours devant le TA de Cayenne.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/guyane/ouest-guyanais/guyane/justice-refere-covid-19-guyane-819074.html>

- ✓ Plusieurs Tribunaux administratifs (Nancy pour le Grand Est, Paris pour l'Ile-de-France, Marseille pour la région PACA et Bastia pour la Corse) ont été saisi d'actions de soignants contre les Agences régionales de santé pour que soient constitués des stocks de deux molécules hydroxychloroquine et azithromicine. Le TA de Bastia a rejeté la requête

<https://www.francebleu.fr/infos/sante-sciences/coronavirus-une-action-en-justice-de-soignants-contre-l-agence-regionale-de-sante-du-grand-est-1585932008>

https://www.corsenetinfos.corsica/Covid-19-refere-liberte-devant-le-tribunal-administratif-de-Bastia_a48880.html

<https://www.lequotidiendumedecin.fr/liberal/justice/covid-19-le-gouvernement-t-il-failli-deboute-par-le-conseil-detat-un-syndicat-medical-contre-attaque>

https://www.corsenetinfos.corsica/Traitement-du-Covid-19-Pas-de-carence-caracterisee-de-l-ARS-pour-le-tribunal-administratif-de-Bastia_a48884.html

6.4. Actions contre les entreprises

- ✓ Plainte pénale de la CGT Commerce le 31 mars contre Carrefour Hypermarchés pour « atteinte involontaire à la vie » et « mise en danger de la vie d'autrui » dans le magasin de Saint-Denis, où une salariée et déléguée syndicale CGT est décédée des suites du Covid-19 le 26 mars, selon un courrier adressé au tribunal judiciaire de Bobigny.

<https://www.liaisons-sociales.fr/lsg/2020/04/01/manque-de-protections-face-au-covid-19-plaintes-de-la-cgt-commerce-contre>

FIDERE

AVOCATS

- ✓ Plainte pénale contre X de la CGT pour « mise en danger de la vie d'autrui », après que la direction d'Amazon a refusé à au moins 200 salariés du site de - Lauwin-Planque (Nord) d'exercer leur droit de retrait.
<https://www.liaisons-sociales.fr/lsg/2020/04/01/covid-19-nord-la-cgt-va-deposer-une-plainte-visant-amazon-pour-mise-en-danger>
- ✓ Mise en demeure d'Amazon par l'Inspection du travail d'améliorer la sécurité des salariés dans quatre de ses sites en France.
https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/04/03/amazon-somme-de-mieux-proteger-ses-salaries-du-covid-19_6035511_3234.html
- ✓ Injonction du Tribunal judiciaire de Roubaix (?) faite à l'ADAR Flandre Métropole (900 salariés, 6 000 interventions quotidiennes), basée à Roubaix, de mieux protéger ses salariés face à l'épidémie de Covid-19.
<https://www.lavoixdunord.fr/735648/article/2020-04-03/roubaix-pour-la-justice-l-adar-doit-augmenter-la-securite-des-aides-domicile>
- ✓ Mise en demeure d'Amazon par l'Inspection du travail d'améliorer la sécurité des salariés dans quatre de ses sites en France.
https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/04/03/amazon-somme-de-mieux-proteger-ses-salaries-du-covid-19_6035511_3234.html
- ✓ Mise en demeure de Téléperformance d'améliorer la sécurité des salariés
<https://www.ouest-france.fr/sante/virus/coronavirus/coronavirus-un-centre-d-appel-du-numero-vert-epingle-pour-les-mauvaises-conditions-de-travail-6793510>
- ✓ Mise en demeure de la Société FEDEX de Téléperformance de fournir des masques, des gants et des combinaisons jetables pour chaque salarié et de procéder à une désinfection des locaux. La Société a formé un recours
<http://www.leparisien.fr/val-d-oise-95/roissy-fedex-mis-en-demeure-de-fournir-gants-et-masques-aux-salaries-05-04-2020-8294298.php>
<https://www.zonebourse.com/FEDEX-CORPORATION-12585/actualite/Fedex-conteste-la-mise-en-demeure-de-l-Inspection-du-travail-30316763/>
- ✓ Action de débrayage contre la reprise du travail à la Semat (fabrication de camions benne)
<https://France3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/charente-maritime/la-rochelle/rochelle-entreprise-souhaite-reprendre-travail-cgt-tire-sonnette-alarme-1811628.html>

- ✓ La fédération SUD PTT a annoncé mercredi 25 mars avoir assigné la direction de La Poste en référé pour l'enjoindre à procéder à l'évaluation des risques professionnels liés à l'épidémie de covid-19.
L'audience a été fixée au 3 avril.
Le syndicat évoque plus de 10.000 droits de retrait.
<https://www.lefigaro.fr/flash-eco/covid-19-10-000-droits-de-retrait-au-moins-exerces-a-la-poste-selon-sud-ptt-20200330>

6.5. Actions pénales non-respect du confinement

Les journaux relaient plusieurs condamnations pénales (prison ferme) prononcées pour violation des règles de confinement :

- ✓ 2 mois d'emprisonnement ferme avec mandat de dépôt pour 4 violations du confinement
<https://www.letelegramme.fr/finistere/quimper/justice-cinq-comparutions-immediates-a-huis-clos-04-04-2020-12535504.php>
https://actu.fr/bretagne/concarneau_29039/concarneau-prison-ferme-ne-pas-avoir-respecte-confinement_32790935.html
- ✓ 6 mois de prison ferme pour la 8^{ème} violation du confinement (Tribunal correctionnel de Meaux)
<http://www.leparisien.fr/seine-et-marne-77/coulommiers-six-mois-ferme-pour-sa-8e-violation-du-confinement-02-04-2020-8293143.php>
- ✓ 3 mois ferme avec mandat de dépôt pour violation en récidive (5 infractions) et conduite sans permis et délit de fuite (Tribunal correctionnel de Grenoble)
<https://www.lci.fr/justice/covid-19-coronavirus-pandemie-non-respect-du-confinement-un-homme-condamne-a-de-la-prison-ferme-a-grenoble-2149841.html>
<https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/isere/grenoble/coronavirus-non-respect-du-confinement-trois-mois-prison-ferme-multi-ricidiviste-18-ans-1810678.html>
- ✓ 105 heures de travaux d'intérêt général (TIG) après avoir été placé en garde à vue à son sixième contrôle pour non-respect du confinement (Paris).
<https://www.lci.fr/justice/covid-19-coronavirus-pandemie-non-respect-du-confinement-un-homme-condamne-a-de-la-prison-ferme-a-grenoble-2149841.html>

F I D E R E

AVOCATS

- ✓ 2 mois de prison ferme pour la 4^{ème} violation du confinement (Tribunal correctionnel de Mulhouse)
<https://www.lavoixdunord.fr/734739/article/2020-04-01/mulhouse-deux-mois-de-prison-ferme-pour-avoir-viole-plusieurs-fois-les-regles-de>
- ✓ 2 mois de prison ferme pour la 8^{ème} violation du confinement (Tribunal correctionnel de Calais)
<https://www.lavoixdunord.fr/734739/article/2020-04-01/mulhouse-deux-mois-de-prison-ferme-pour-avoir-viole-plusieurs-fois-les-regles-de>
- ✓ 2 mois de prison ferme pour la 4^{ème} et 5^{ème} violation du confinement (Tribunal correctionnel de Périgueux)
<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/coronavirus-en-dordogne-prison-ferme-pour-deux-hommes-qui-n-ont-pas-respecte-le-confinement-1585931896>
- ✓ 3 mois prison ferme et révocation de 5 mois de sursis pour la 6^{ème} violation du confinement (Tribunal judiciaire de Béziers)
<https://lessor.org/breves/trois-mois-de-prison-ferme-pour-un-jeune-majeur-apres-non-respect-du-confinement-a-six-reprises/>
<https://www.midilibre.fr/2020/04/01/beziers-de-la-prison-ferme-pour-non-respect-du-confinement,8828522.php>
- ✓ 6 mois de prison ferme pour être sorti sans attestation (anniversaire !), avoir insulté les policiers et leur avoir postillonné dessus (Tribunal judiciaire de Béthune ; condamnation antérieure à l'aggravation des sanctions)
<https://www.capital.fr/economie-politique/de-la-prison-en-cas-de-non-respect-du-confinement-en-france-1365388>
- ✓ 6 mois de prison dont 2 avec sursis probatoire pour 4 violations et un refus d'obtempérer (Tribunal judiciaire de Belfort)
<https://letrois.info/actualites/un-belfortain-condamne-a-6-mois-de-prison-pour-non-respect-du-confinement/>
<https://www.nouvelobs.com/coronavirus-de-wuhan/20200404.OBS27046/il-viole-les-mesures-de-confinement-prison-ferme.html>
- ✓ 4 mois de prison ferme pour 8 violations (Tribunal judiciaire de Saint-Etienne; condamnation antérieure à l'aggravation des sanctions, condamnation prononcée pour mise en danger d'autrui, personne en libération conditionnelle)
<https://www.20minutes.fr/faits-divers/2747687-20200325-loire-arrete-plusieurs-reprises-non-respect-confinement-ecope-quatre-mois-prison>

FIDERE

AVOCATS

- ✓ 6 mois de prison dont 2 avec sursis probatoire pour 4 violations et un refus d'obtempérer (Tribunal judiciaire de Belfort)
<https://letrois.info/actualites/un-belfortain-condamne-a-6-mois-de-prison-pour-non-respect-du-confinement/>
- ✓ 26 jours de prison pour violation du confinement et refus d'obtempérer (Tribunal judiciaire de Foix)
<https://www.ladepeche.fr/2020/04/03/ariege-en-prison-pour-avoir-refuse-de-presente-son-attestation-de-deplacement-et-avoir-menace-les-gendarmes,8832010.php>
- ✓ 1 mois de prison ferme pour 4 violations du confinement (Tribunal judiciaire de Toulouse, personne avec un casier vierge)
<https://www.ladepeche.fr/2020/04/03/arrete-quatre-fois-sans-attestation-a-toulouse-il-ecope-de-prison-ferme-malgre-son-casier-vierge,8831630.php>
- ✓ Détention provisoire dans l'attente d'une comparution immédiate pour 7 violations du confinement (Tribunal judiciaire de Bourges)
<https://www.leberry.fr/bourges-18000/actualites/apres-sept-violations-du-confinement-un-berruyer-est-envoye-en-prison-13773636/>
- ✓ 3 mois de prison ferme pour 4 violations du confinement (Tribunal judiciaire de Mamoudzou)
<https://www.ouest-france.fr/sante/virus/coronavirus/confinement/coronavirus-mayotte-trois-mois-ferme-pour-non-respect-du-confinement-et-outrage-agents-6797780>
- ✓ 8 mois de prison ferme pour un détenu ayant craché sur des surveillants en se disant porteur du virus (Tribunal judiciaire de Chambéry)
<https://www.20minutes.fr/justice/2754331-20200403-coronavirus-prison-ferme-detenu-crache-surveillants-disant-porteur-covid-19>
- ✓ 4 mois de prison ferme pour 4 violations du confinement (Tribunal judiciaire de Saint Etienne)
<https://www.ouest-france.fr/sante/virus/coronavirus/saint-etienne-libere-grace-au-coronavirus-il-retourne-en-prison-pour-non-respect-du-confinement-6798213>
- ✓ 6 mois de prison ferme et 6 mois avec sursis pour 2 violations du confinement outrage et violence (Tribunal judiciaire de ?)

<https://remiremontvallees.com/2020/04/01/vosges-non-respect-du-confinement-outrage-et-rebellion-six-mois-de-prison-ferme/>

7. L'intégrale (ou presque) des textes relatifs aux mesures sociales liées au COVID-19

NB : nous actualisons en ce moment la liste de nos références. Certains liens peuvent dysfonctionner ou certaines dispositions peuvent avoir été abrogées

Informations officielles sur l'épidémie

- ✓ <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Lois

- ✓ [Loi de finances rectificative](#)
- ✓ [Loi ordinaire d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19](#)
- ✓ [Loi organique d'urgence](#)

Ordonnances

- ✓ [Dossier presse du gouvernement](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-323 du 25 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière de congés payés, de durée du travail et de jours de repos](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-322 du 25 mars 2020 adaptant temporairement les conditions et modalités d'attribution de l'indemnité complémentaire prévue à l'article L. 1226-1 du code du travail et modifiant, à titre exceptionnel, les dates limites et les modalités de versement des sommes versées au titre de l'intéressement et de la participation](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-324 du 25 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière de revenus de remplacement mentionnés à l'article L. 5421 2 du code du travail](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-309 du 25 mars 2020 relative à la garantie de financement des établissements de santé et aux régimes complémentaires obligatoires de sécurité sociale](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-310 du 25 mars 2020 portant dispositions temporaires relatives aux assistants maternels et aux disponibilités d'accueil des jeunes enfants](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-311 du 25 mars 2020 relative à l'adaptation temporaire des règles d'instruction des demandes et d'indemnisation des victimes par l'Office national d'indemnisation des victimes d'accidents médicaux, des](#)

FIDERE

AVOCATS

affections iatrogènes et des infections nosocomiales et par le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante

- ✓ Ordonnance n° 2020-312 du 25 mars 2020 relative à la prolongation de droits sociaux
- ✓ Ordonnance n° 2020-313 du 25 mars 2020 relative aux adaptations des règles d'organisation et de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux
- ✓ Ordonnance n° 2020-328 du 25 mars 2020 portant prolongation de la durée de validité des documents de séjour
- ✓ Circulaire de présentation des dispositions du titre I de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période
- ✓ Circulaire de présentation de l'ordonnance n° 2020-304 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles applicables aux juridictions de l'ordre judiciaire statuant en matière non pénale et aux contrats de syndic de copropriété.
- ✓ Ordonnance n° 2020-389 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence relatives aux instances représentatives du personnel
- ✓ Ordonnance n° 2020-385 du 1er avril 2020 modifiant la date limite et les conditions de versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat
- ✓ Ordonnance n° 2020-387 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle
- ✓ Ordonnance n° 2020-387 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle
- ✓ Ordonnance n° 2020-386 du 1er avril 2020 adaptant les conditions d'exercice des missions des services de santé au travail à l'urgence sanitaire et modifiant le régime des demandes préalables d'autorisation d'activité partielle
- ✓ Ordonnance n° 2020-388 du 1er avril 2020 relative au report du scrutin de mesure de l'audience syndicale auprès des salariés des entreprises de moins de onze salariés et à la prorogation des mandats des conseillers prud'hommes et membres des commissions paritaires régionales interprofessionnelles

Organisation du travail - précisions administratives

- ✓ Questions Réponses pour les salariés et les entreprises sur le Covid-19 actualisé quotidiennement
- ✓ Communication du Ministère du travail : les obligations des employeurs
- ✓ Communiqué du Ministère du travail précisant les modalités d'organisation du travail à adopter
- ✓ Instruction DGT du 17 mars 2020- licenciement salariés protégés

FIDERE

AVOCATS

- ✓ [Services de santé au travail](#)
- ✓ [Anact : coronavirus quels enjeux de conditions de travail](#)
- ✓ [INRS : COVID-19 et entreprises – foire aux questions](#)
- ✓ [Fiche conseils chauffeur livreur](#)
- ✓ [Fiche conseils travail en caisse](#)
- ✓ [Fiche conseils travail en boulangerie](#)
- ✓ [Fiche "Travail dans un garage"](#)
- ✓ [Fiche "Activité agricole"](#)
- ✓ [Fiche "Travail dans un commerce de détail"](#)
- ✓ [Fiche "Travail sur un chantier de jardins espaces verts"](#)
- ✓ [Fiche "Travail dans l'élevage"](#)
- ✓ [Fiche "Travail filière cheval"](#)
- ✓ [Note relative aux modalités d'intervention d système d'inspection du travail dans les entreprises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire](#)

Economie / URSSAF / Impôt

- ✓ [Communiqué du ministère de l'économie sur les mesures d'aide aux entreprises en matière de cotisations sociales et d'impôt](#)
- ✓ [FAQ MINEFI](#)
- ✓ [Communiqué URSSAF absence de prélèvement de l'échéance mensuelle du 20 mars](#)
- ✓ [Communiqué Acof du 23 mars](#)
- ✓ [Les mesures de soutien aux entreprises](#)
- ✓ [Plan de soutien aux entreprises françaises exportatrices](#)
- ✓ [Décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation](#)
- ✓ [Décret n° 2020-378 du 31 mars 2020 relatif au paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux locaux professionnels des entreprises dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie de covid-19](#)

Formation - précisions administratives

- ✓ [Communiqué du Ministère du travail du 15 mars 2020](#)
- ✓ [Questions Réponses apprentissage](#)
- ✓ [Questions Réponse formation professionnelle](#)
- ✓ [Questions Réponses CPF](#)

Déplacements et fermeture des établissements recevant du public :

FIDERE

AVOCATS

- ✓ [Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire](#)
- ✓ [Attestation et justificatif de déplacements professionnels](#)
- ✓ [FAQ du ministère de l'intérieur](#)
- ✓ [Décret n° 2020-264 du 17 mars 2020 portant création d'une contravention réprimant la violation des mesures destinées à prévenir et limiter les conséquences des menaces sanitaires graves sur la santé de la population](#)

Activité partielle

- ✓ [Code du travail : articles L5122-1 à L5122-5](#)
- ✓ [Code du travail : articles R5122-1 à R5122-26](#)
- ✓ [Code du travail : articles L.3232-1 et suivants](#)
- ✓ [Circulaire DGEFP n°2013-12 du 12 juillet 2013 relative à la mise en œuvre de l'activité partielle et documentation technique](#)
- ✓ [Arrêté du 26 août 2013 fixant les contingents annuels d'heures indemnisables](#)
- ✓ [Décret n° 2020-325 du 25 mars 2020 relatif à l'activité partielle](#)
- ✓ [Version consolidée du décret](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-346 du 27 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle](#)
- ✓ [Questions-réponses activité partielle](#)
- ✓ [Communiqué du Ministère du travail du 16 mars 2020](#)
- ✓ <https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/accompagnement-des-mutations-economiques/activite-partielle>
- ✓ [Notice DGEFP](#)
- ✓ [Communiqué sanctions activité partielle](#)
- ✓ [Urssaf activité partielle](#)

Arrêt maladie pour garde d'enfant

- ✓ [Décret n° 2020-73 du 31 janvier 2020 portant adoption de conditions adaptées pour le bénéfice des prestations en espèces pour les personnes exposées au coronavirus](#)
- ✓ [Décret n° 2020-193 du 4 mars 2020 relatif au délai de carence applicable à l'indemnité complémentaire à l'allocation journalière pour les personnes exposées au coronavirus](#)
- ✓ [Arrêt maladie pour salariés sans possibilité de télétravail présentant un risque élevé](#)
- ✓ [Arrêt personne à risque élevé Ameli.fr](#)

Employeurs inclusifs

- ✓ [Questions-réponses employeurs inclusifs](#)

- ✓ [Mesures ESS](#)

Chômage

- ✓ [Pôle emploi face à la crise sanitaire COVID-19 - Réponses aux questions des demandeurs d'emploi et des entreprises](#)
- ✓ [Décret n° 2020-361 du 27 mars 2020 portant modification du décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 modifié relatif au régime d'assurance chômage](#)
- ✓ [Communiqué Mobilisation emploi](#)

Travailleurs étrangers

- ✓ [Communiqué du Ministère de l'Intérieur](#)
- ✓ [Communiqué du Ministère du Travail sur la situation des travailleurs frontaliers](#)
- ✓ [Certificat Belgique](#)

Justice

- ✓ [Circulaire du 14 mars 2020 relative à l'adaptation de l'activité pénale et civile des juridictions aux mesures de prévention et de lutte contre la pandémie covid-19](#)

Engagement contre le Covid-19

- ✓ <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>
- ✓ <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/precisions-des-modalites-selon-lesquelles-les-francais-peuvent-choisir-d-aller>
- ✓ <https://www.avocat.fr/actualites/operation-covid-19-avocats-solidaires>
- ✓ <https://www.solidaires-handicaps.fr/>

A vérifier, à rechercher par l'entreprise :

- ✓ Accords collectifs applicables à l'entreprise (temps de travail, activité partielle, chômage partiel)
- ✓ Est-ce que l'entreprise a eu recours à l'activité partielle dans les 36 derniers mois (dans l'affirmative, l'employeur doit prendre des engagements dans sa nouvelle demande d'autorisation) ?
- ✓ Accord dialogue social (pour les délais de consultation des CSE).

Nous vous transmettrons dans les meilleurs délais les nouveaux textes dès qu'ils nous seront connus.

Bon courage à tous. Prenez soin de vous et de vos proches.

L'équipe Fidere Avocats